

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-002

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 36

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

Vendredi 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du dix-sept janvier de la même année, s'est réuni à la Maison des Associations à Veneux-les Sablons, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Yves COZE, Emmanuelle ALHADEF, Mélanie MOUSSOURS, Patrick POCHON, René MOULIN, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Huguette LE COZ, Martine BEIGNET, Fanny MALVEZIN, Pascal PROUT, Romain COQUERY, Thomas GROLLEAU, Philippe MACAIGNE, Lisa DELGADO, Jean-Paul CULINAS, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Laure DUMAS PRIMBAULT, Anne GRAU, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Elisabeth FRONTIN, Eric DESHAYES, Martine SAINTEMARIE.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET: Approbation du choix de la CAO concernant le marché de gestion séparée des biodéchets alimentaires

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU la délibération n° 2020-17-03-07 portant délégations du Président par le Comité syndical, l'autorisant à « Prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n°2021-13-12-06 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant la mise en concurrence par un appel d'offres ouvert ;

Considérant la réception des offres dans les délais impartis ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché de gestion séparée des biodéchets alimentaires comme suit :

- lot n°1 (Collecte et traitement des biodéchets alimentaires carnés/non-carnés issus de tous les Gros Producteurs et des abri bacs à l'exception de la commune de Fontainebleau) : AUBINE

- lot n°2 (Collecte en vélo cargo, lavage des bacs et traitement des biodéchets alimentaires non-carnés issus des abri bacs de la commune de Fontainebleau) : Compost et Nous

AUTORISE le Président à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 du SMICTOM, et le seront sur les exercices suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Le Président,
Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : - 6 FEV. 2025

Date d'affichage le : - 6 FEV. 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.